

L'autonomie financière

Plus accessible
que vous ne le croyez

Octobre 2023



Notre conférencier



Nicolas Samaan

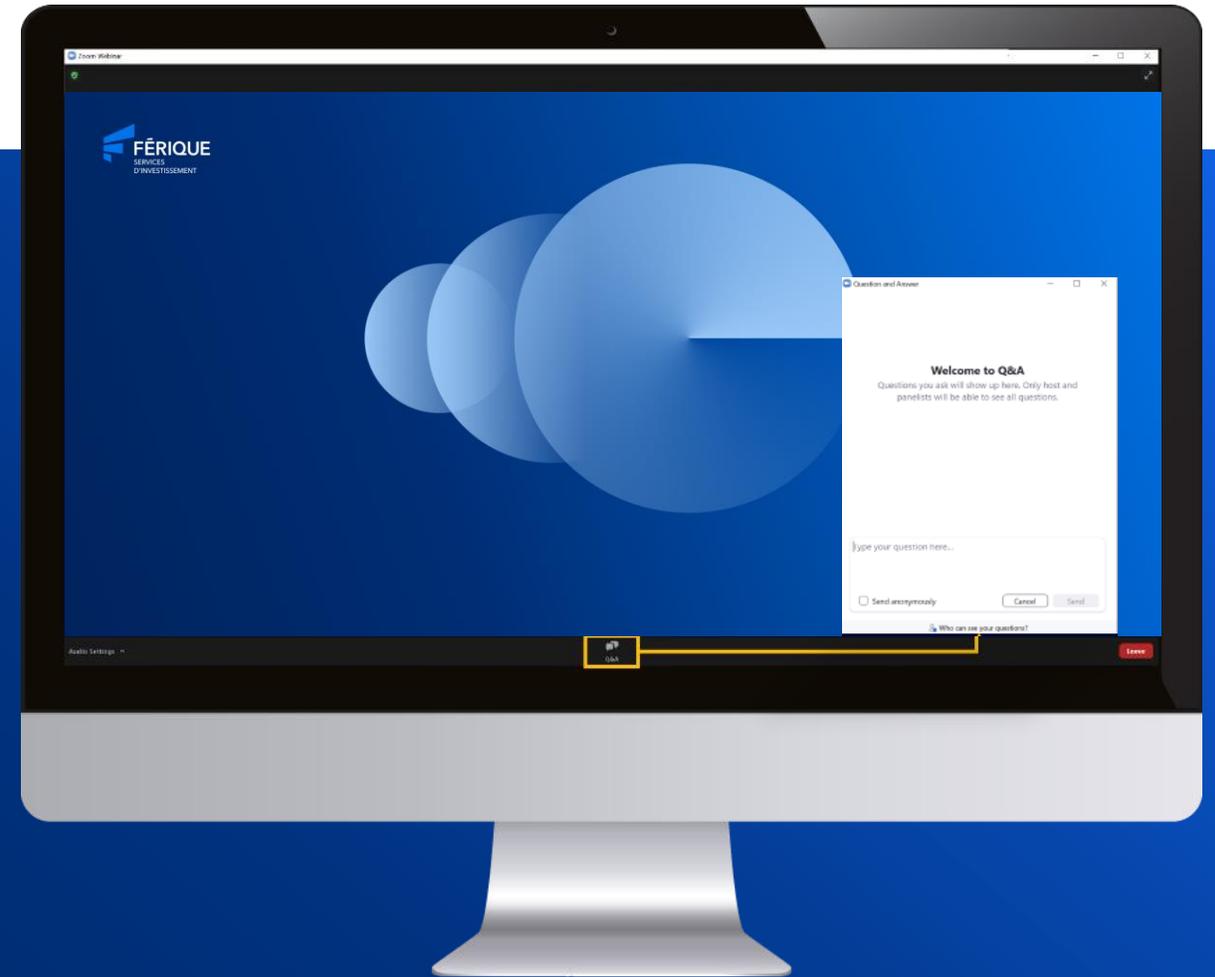
Pl. Fin., RIS

Vice-président adjoint,
Développement des affaires

Spécialiste en investissement responsable

Soumettre une question

Adressez vos questions dans la boîte qui se trouve au bas de la fenêtre et cliquez sur **Envoyer**.



Mise en garde

Le présent document est à titre informatif seulement.

Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.



Ordre du jour

Autonomie financière

Quoi et pourquoi ?

Plan financier SMART

Études de cas

Comptes à votre disposition

Pièges à éviter

La question de l'immobilier

Qui est FÉRIQUE?

Modèle d'affaire unique

Offre exclusive

Nouveautés numériques

Plantez des sous

Période de questions

01/ L'autonomie financière



QUIZ !

QUIZ !

L'autonomie financière,
c'est quoi ?

C'est pouvoir cesser
de travailler ou travailler moins
sans affecter son niveau de vie

Comment ?

Grâce à un plan d'investissement

QUIZ !

L'autonomie financière, c'est quoi ?

Avoir le choix

- Voyager ou vivre à l'étranger
- Réorienter sa carrière
- Démarrer une entreprise
- Retourner aux études
- Devenir travailleur autonome
- Faire du bénévolat
- Acheter une propriété sans emprunter ou presque

Sondage

Un plan financier SMART: réaliste et motivant

Un plan financier facilite la gestion de ses finances personnelles et contribue à la discipline d'épargne

S

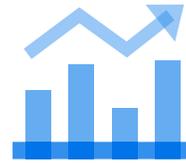
Spécifique



Avoir un objectif simple et clair pour se motiver

M

Mesurable



Cibler un montant et des jalons pour mesurer son progrès

A

Atteignable



Posséder les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan

R

Réaliste



Avoir une situation personnelle vous permettant d'utiliser vos ressources financières

T

Temporel



Déterminer des dates butoirs pour garder le focus

Plan financier: Marche à suivre



1 Établir l'objectif et l'échéancier

2 Définir les modalités d'investissement

3 Déterminer votre profil d'investisseur

4 Choisir son véhicule d'épargne
et ses placements

Et maintenir le cap !

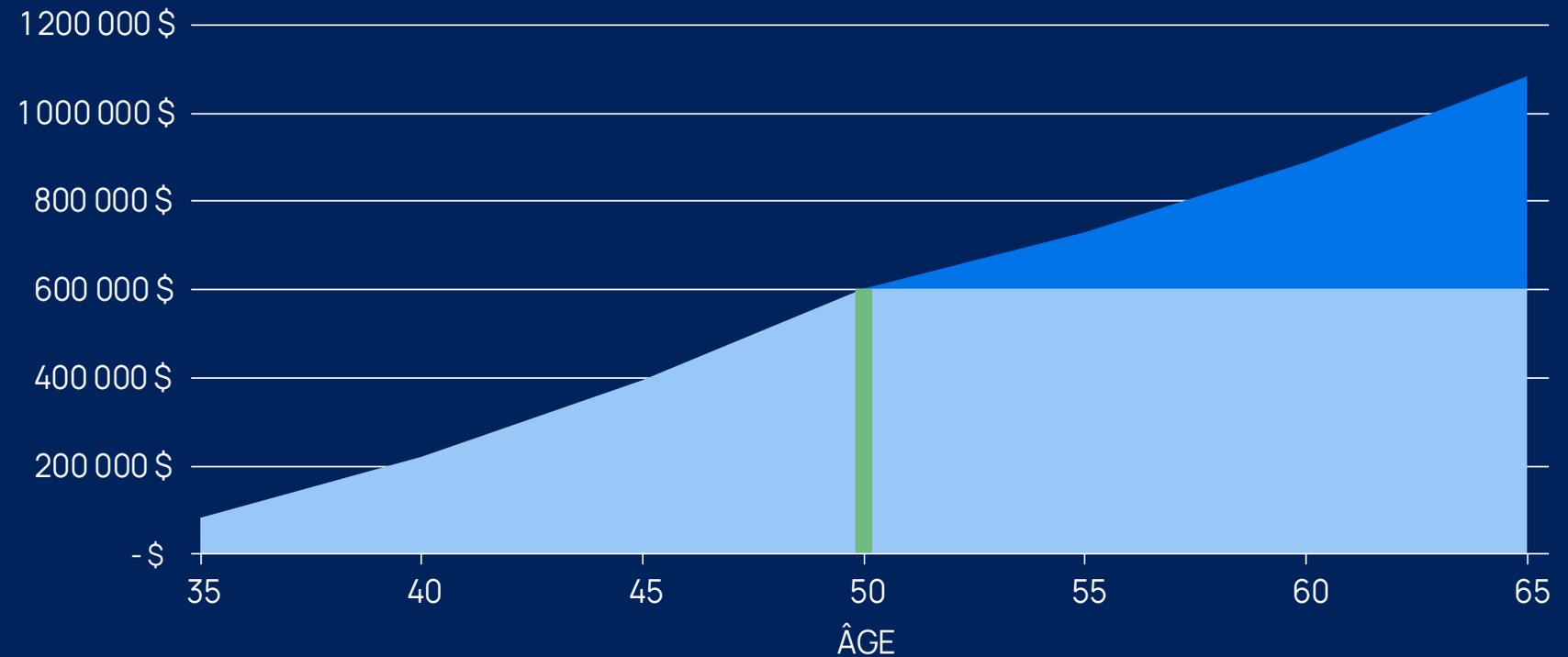


**JONATHAN.
35 ANS.**

Salaire brut	80 000 \$ / an
Investissement actuel	80 000 \$
Épargne en \$	1875 \$ / mois
Épargne en %	28 % du salaire
Dépense	35 000 \$ / an
Rendement annuel hypothétique net de frais	4 %

Travailler moins dès 50 ans sans nuire à sa retraite

La retraite à 65 ans possible même en coupant l'épargne à 50 ans



Légende :

- Rendement après arrêt des cotisations
- Montant accumulé à l'aide des cotisations et rendements
- Âge d'arrêt des cotisations

Sondage

Les bouchées doubles le plus tôt possible

5 années d'épargne additionnels font une grande différence



**JONATHAN.
35 ANS.**

Salaire brut	80 000 \$ / an
Investissement actuel	80 000 \$
Épargne	1 875 \$ / mois
Investissement à 50 ans	600 000 \$



**ANAÏS.
35 ANS.**

Salaire brut	80 000 \$ / an
Investissement actuel	80 000 \$
Épargne	Attends l'âge de 40 ans pour épargner 1 875 \$/mois
Investissement à 50 ans	421 000\$

Les bouchées doubles le plus tôt possible

5 années d'épargne
additionnelles font une grande
différence

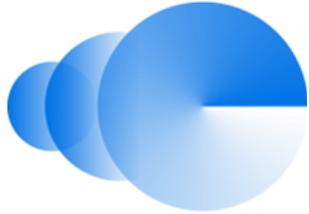


**Jonathan
a le choix
de ralentir
dès 50 ans**



**Anaïs
doit poursuivre
l'épargne
jusqu'à 63 ans**

Des véhicules pour accélérer l'atteinte de vos objectifs



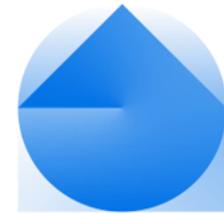
REER

- Les cotisations réduisent le revenu imposable
- Les rendements sont à l'abri de l'impôt
- Les décaissements sont imposables
- Permet de constituer une mise de fonds libre d'impôt grâce au RAP



CELI

- Les rendements sont libres d'impôt
- Les décaissements sont libres d'impôt



CELIAPP

- Pour constituer une mise de fonds
- Les cotisations réduisent le revenu imposable
- Les rendements sont à l'abri de l'impôt
- Décaissement libre d'impôt pour l'achat d'une 1^{re} propriété
- Peut être ajouté au REER

Pièges à éviter

01 Avancer sans plan précis

02 Miser sur un seul titre
ou un seul type d'actifs

03 Se synchroniser avec les marchés

04 Se payer en dernier en n'automatisant
pas son épargne

**Devenir propriétaire:
nécessaire à l'autonomie
financière ?**

Immeuble locatif :
un outil parmi d'autres

Propriétaire résidentiel :
peut réduire la capacité
à investir

**L'autonomie financière peut faciliter
l'acquisition d'une propriété**



02/

Qui est FÉRIQUE



Accélérer l'autonomie financière des professionnel·les en génie du Québec.

Gestion FÉRIQUE et Services d'investissement FÉRIQUE sont des organismes à but non lucratif qui travaillent dans votre unique intérêt : tous les bénéfices sont réinvestis au profit des détenteur·trices de Fonds FÉRIQUE.

Un modèle d'affaires unique

- Des bénéfices réinvestis au profit de la clientèle
- Des solutions de placement concurrentielles
- Le développement durable au cœur de vos placements
- Un service à la clientèle hors pair



Gestionnaire de fonds

Gestionnaire de portefeuille



Placeur principal des Fonds FÉRIQUE

Courtier en épargne collective

Cabinet de planification financière

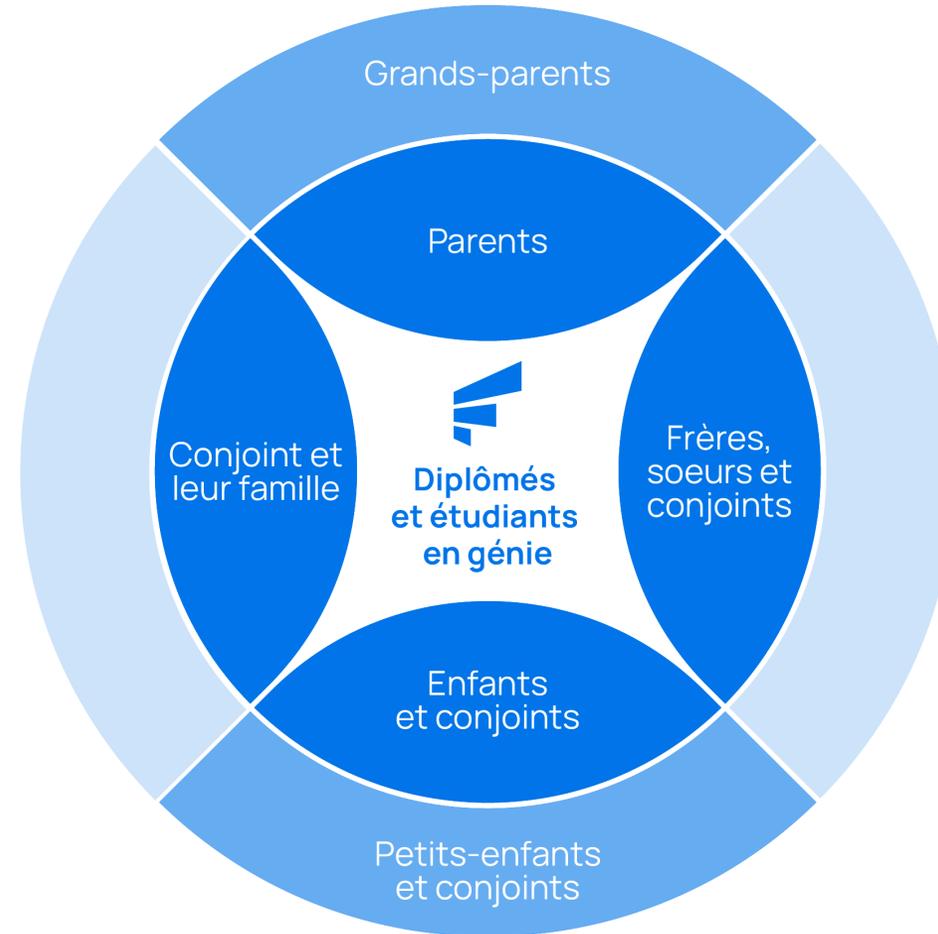
Deux organismes à but non lucratif

Admissibilité aux Fonds FÉRIQUE

Une offre exclusive pour:

- Diplômé·e en génie
- Étudiant·e en génie après 1 an d'étude
- Famille de diplômé·es et d'étudiant·es en génie
- Entreprise de diplômé·es et d'étudiant·es en génie¹.

¹ Visiter ferique.com/admissibilite pour plus de détails



Entreprise

- ✓ Compte d'entreprise
- ✓ REER collectif pour les entreprises détenues en majorité par des ingénieur·es

Quelques chiffres clés



3,7 G\$

Actif sous gestion
au 30 juin 2023¹



23 509

Clients
en date du 30 juin 2023²



93%

Client-es satisfait-es
selon le plus récent sondage³

Notes : 1. Actif des Fonds FÉRIQUE sous gestion par Gestion FÉRIQUE. 2. Clients de Services d'investissement FÉRIQUE, placeur principal des Fonds FÉRIQUE. 3. Selon le sondage 2022 réalisé par IPSOS auprès des clients de Services d'investissement FÉRIQUE, placeur principal des Fonds FÉRIQUE.

Comment un-e conseiller-ère peut vous aider ?

- Évalue votre situation financière actuelle
- Détermine vos besoins et objectifs actuels et à venir
- Formule des recommandations concernant les produits financiers qui vous conviennent
- Établit un plan et des stratégies pour atteindre vos objectifs
- Révise périodiquement vos placements



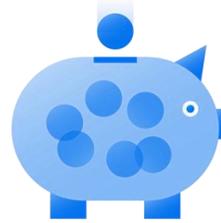
Les conseiller-ères et représentant-es en épargne collective de Services d'investissement FÉRIQUE sont en mesure d'évaluer votre situation actuelle et d'établir une stratégie pour vous aider dans l'atteinte de vos objectifs.

La différence FÉRIQUE



Une offre exclusive

Les Fonds FÉRIQUE sont offerts exclusivement aux étudiant·es et diplômé·es en génie, ainsi qu'à leurs familles et à leurs entreprises.



Des services avantageux

Aucuns
frais de commission

Aucuns
frais de transaction



Des conseils sur mesure

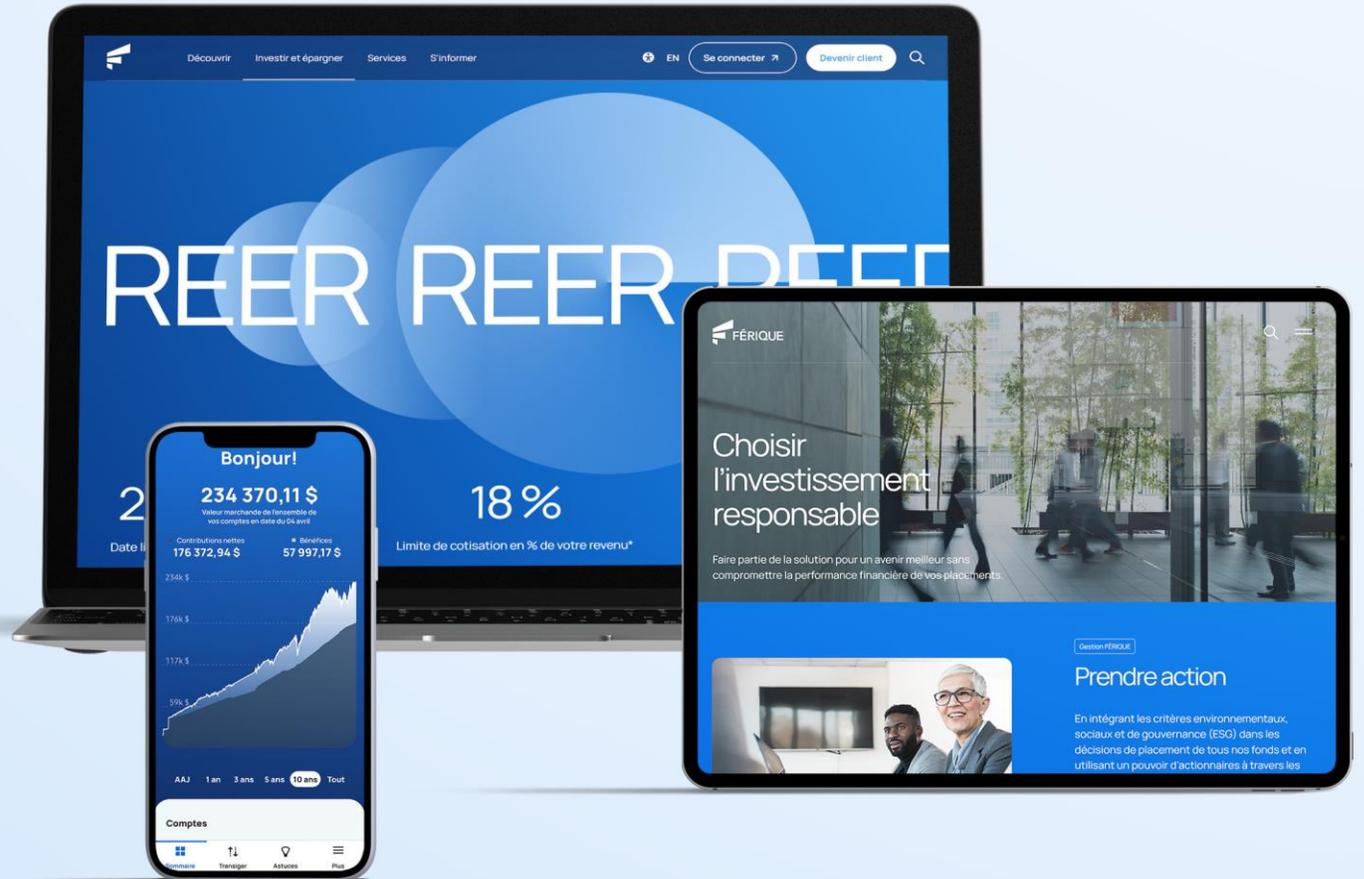
Vous avez accès à des conseils objectifs et à un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre vie.

Nouveau site web et application améliorée

Nouvelle application:

- La performance de vos actifs en un seul coup d'œil
- Votre dossier et bilan financier au bout de vos doigts
- Un outil de projection optimisé pour vos différents projets

Nouveau site informationnel



JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2023

Savez-vous planter des sous?

En savoir plus

ferique.com/50



Recevez
50 \$

et nous planterons
5 arbres*



* en devenant client-e de Services d'investissement FÉRIQUE, placeur principal des Fonds FÉRIQUE, jusqu'au 30 novembre 2023.

Votre guide vers l'autonomie financière

À consulter en ligne au
ferique.com/autonomie



 **FÉRIQUE**
SERVICES
D'INVESTISSEMENT



Nos équipes à votre disposition

Une équipe de professionnel·les
composée de représentant·es en
épargne collective et de
planificateur·rices financier·ères

Équipe Service-Conseil

Lundi au jeudi de 8 h à 20 h

Vendredi de 8 h à 17 h

514 788-6485

1 800 291-0337

client@ferique.com

Portail et Application mobile

<https://portail.ferique.com/fr>

Suivis personnalisés

Équipe Service personnalisé

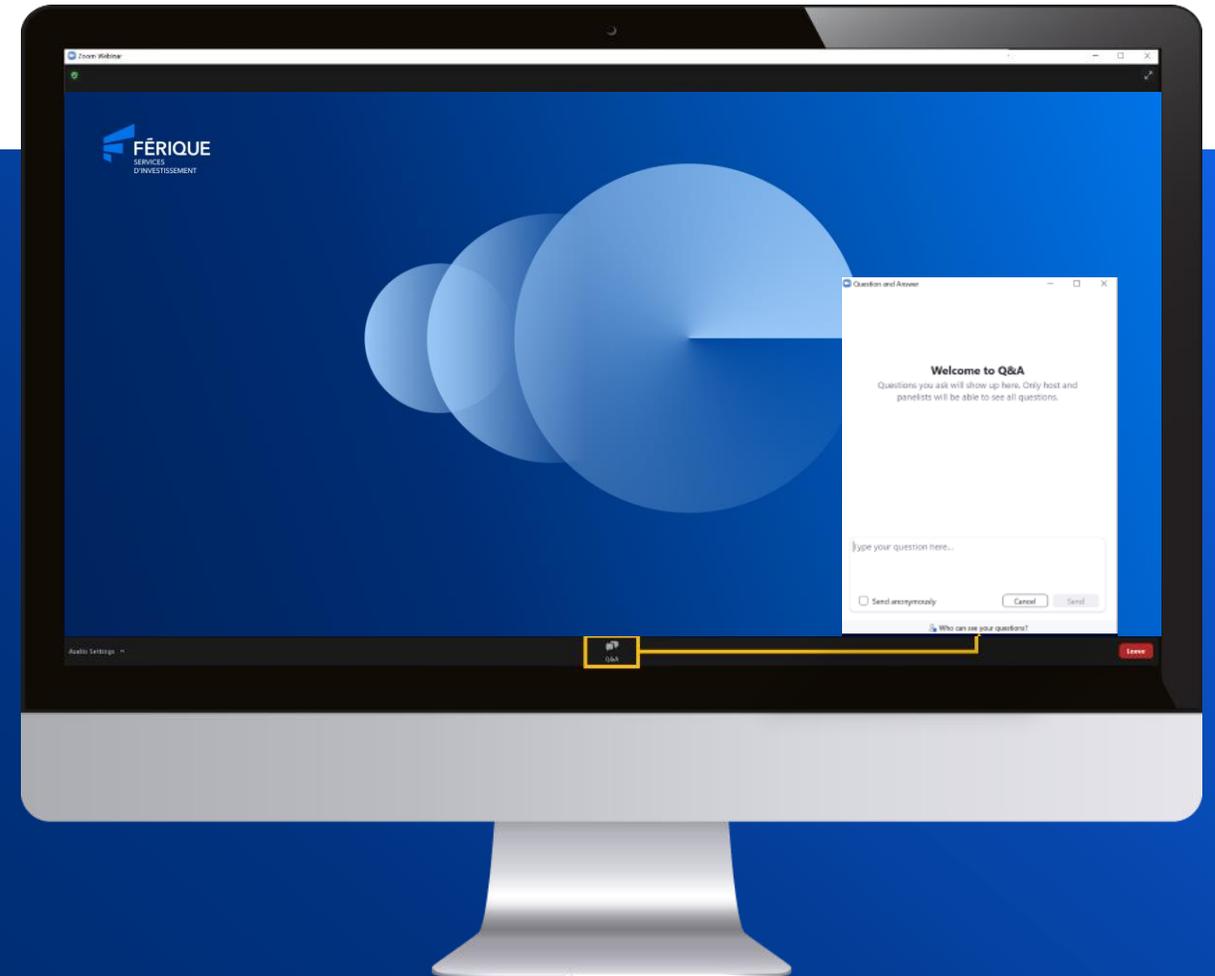
et

Équipe Gestion privée



Soumettre une question

Adressez vos questions dans la boîte qui se trouve au bas de la fenêtre et cliquez sur **Envoyer**.





Merci de votre attention

Avis légal

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services.

Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Tout rendement ou croissance hypothétique sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures d'un fonds, ou le rendement d'un placement dans un fonds. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de gestionnaires de portefeuille, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gérant des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE paye également un frais d'administration à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer la totalité des charges opérationnelles des Fonds, à l'exception des frais de Fonds tels que définis au prospectus simplifié. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier autre que le placeur principal.

Le présent document est à titre d'information seulement. Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.